LEGENDE

ZU Zone constructible

ZN Zone inconstructible à l'exception :
1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
2° Des constructions et installations nécessaires :
a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
b) à l'exploitation agricole ou forestière ;
c) à la mise en valeur des ressources naturelles.
(article R. 161-4 du Code de l'Urbanisme)

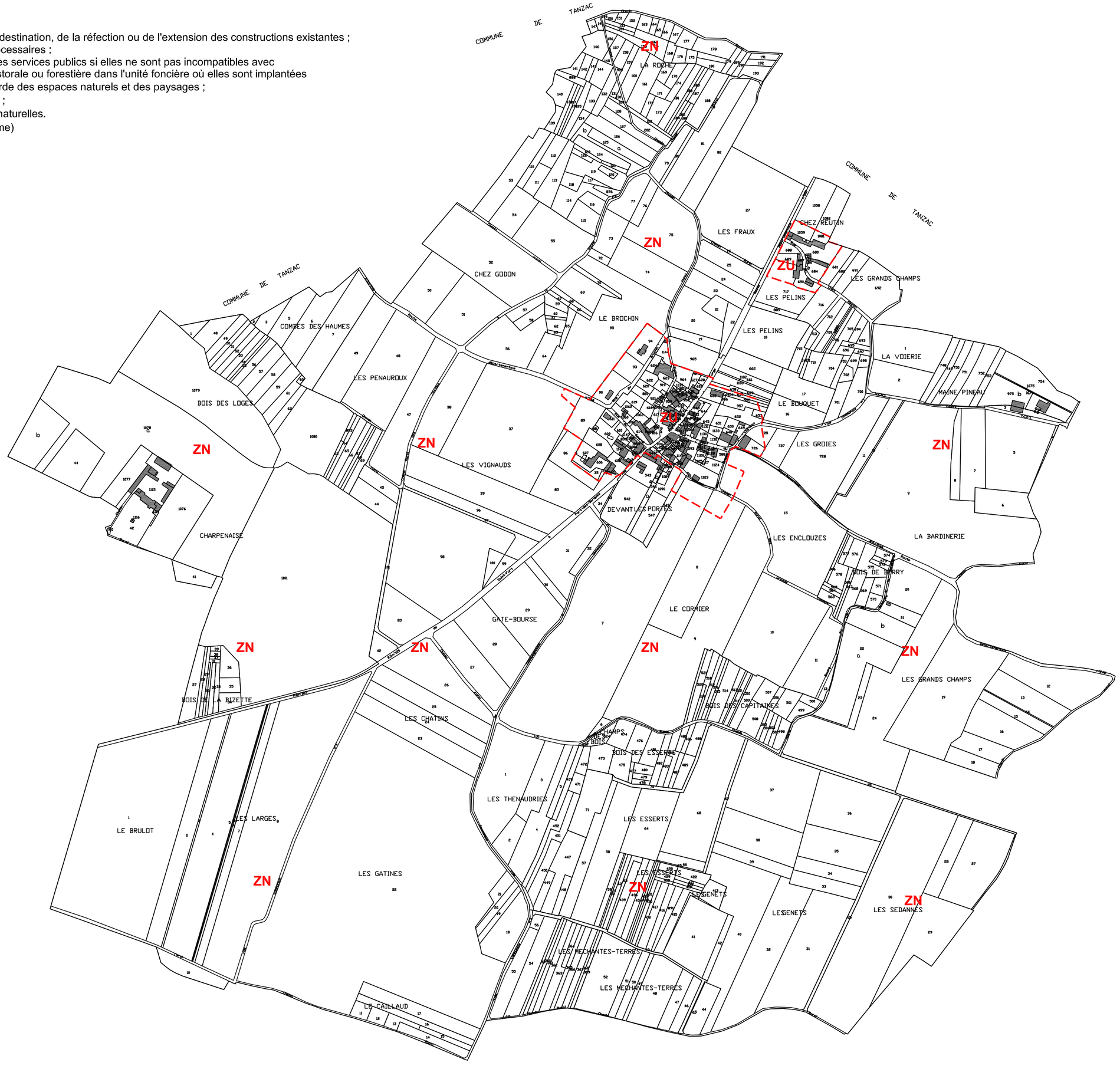

Commune de

GIVREZAC

Carte communale

Plan de zonage

Pièce n°2.a

Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000 e

CARTE COMMUNALE	Prescription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	12 mai 2015	8 décembre 2017	7 février 2018

Mairie de GIVREZAC
Le Bourg
17260 GIVREZAC
05 46 70 94 72 - givrezac@mairie17.com

ETUDE REALISEE PAR :

B.E. P E R N E T S.A.R.L.
Architecture - Urbanisme - Environnement
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr